



An Amzer

VOLUME 9 N° 60 AUTOMNE 2007

Kala Goañv

Le samedi 3
novembre 2007
à partir de 18h.

Au collège
Marie de France
4695 Queen Mary Montréal

Le
mot du président page 2

Naufrage d'un caseyeur au
large d'ouessant. page 3

Quelques bretons célèbres :
Fulgence Bienvenüe pages 3-5

Célébration du 14 juillet à
Montréal page 4

Petites citations de Jean Jaurès
sur les langues page 5

L'élimination de Claude de
France du duché de Bretagne page 6

Festival interceltique de
Québec page 7

La vie de l'Union page 8



Le mot du président

Avec l'arrivée de l'automne nous allons reprendre nos activités, j'espère que vous avez passé de bonnes vacances?

La dernière assemblée générale a vu l'élection d'un nouveau conseil d'administration, merci aux anciens membres pour avoir tenu le fort et surtout permis le développement de notre Union, nous souhaitons tous vous avoir à nos côtés pour l'avenir!

Le 14 juillet dernier nos jeunes du groupe Int e Ya a animé au square Vigé la fête organisée par l'Union française. A la réception de M. le Consul général de France, nous avons eu beaucoup de félicitations pour la prestation de nos jeunes et des danseurs. Aux nouvelles télévisées, la célébration avait un air de Gwenhava du. Merci à vous tous pour l'affirmation de notre présence.

Le 3 novembre nous aurons notre traditionnel Fest-Noz d'halloween. En plus de l'An des Vents, nos jeunes d'Int e Ya animeront la soirée. Cette année pas de retransmission télévisée depuis Quimper, le cyber Fest-noz a eu lieu lors de la Breizh Touch le 21 septembre.

Autre nouvelle, pour nos activités au Collège, nous avons rencontré Madame Peytier providence de l'établissement, nous lui avons fait une offre de convention de location globale à l'année moins sujette à discussion et plus intéressante financièrement.

Bonne saison à tous! Bonnes activités!

SOYEZ EN FORME LE 3 NOVEMBRE !!

Ken a c'hentan!

Claude



LA VALSE DES PAINS
Pascal Picarda
12 dépôt,
Sutton, Canada J0E2K0
(450) 538 2323



NOUVEAU T-SHIRT

Le nouveau T-shirt de l'union est disponible, vous pouvez l'acquérir au prix de 15 dollars plus frais de port.

NOS ANNONCEURS

Biscuiterie La Petite Bretonne, Blainville
Crêperie Ty-Breizh, Montréal
Dr François Lubrina, médecin vétérinaire, Montréal
Hôtel Château de l'Argoat, Montréal
Maître Saladier, Boisbriand
Sutton, Montréal
Service financiers Investors, Westmount
Transports Gé-Ber, Montréal-Nord
Voyages Polar Bear.

Toutes les entreprises citées sont membres annonceurs de l'Union des Bretons Inc.
Merci.

Dépôt légaux

Bibliothèque Nationale du Canada
Bibliothèque Nationale du Québec

ISSN

1480-8870 (1480-8889 pour le web)

Rédaction

Claude H. Rolland
Pierrick Sauvage

Infographie

Patrice Ladroue

www.bzh.ca
pour le courriel : bzh@bzh.ca



VOYAGES POLAR BEAR INC.
4000 blvd. de Maisonneuve Ouest
#3002, Westmount
Québec, Canada
H3Z 1J9

Naufrage d'un caseyeur au large d'ouessant

Suite à l'abordage et au naufrage du caseyeur Sokalique, dans la nuit du 17 août, les pêcheurs bretons sont rassemblés aujourd'hui au large de la base navale de Brest. Ils réclament que le procès devant faire la lumière sur ce drame, qui a coûté la vie au patron du bateau de pêche, se déroule en France. Soupçonné d'être à l'origine de la collision fatale, le vraquier Ocean Jasper, immatriculé aux Iles Kiribati (océan Pacifique), a été dérouté à Brest. Ce navire est accusé par la famille de la victime de ne pas s'être arrêté pour prêter assistance au caseyeur. Suivant la convention de Montego Bay, la France a demandé et obtenu auprès de l'ancienne colonie britannique que le cargo soit immobilisé à Brest le temps de l'enquête. Présent aux obsèques de Bernard Jobard, le pêcheur décédé dans le naufrage, le président Sarkozy s'est prononcé pour que le procès se tienne en France. Selon l'association Robin des Bois, rien n'interdit à la justice française de mener la procédure depuis l'enquête jusqu'au procès : « L'article 97 du droit international de la mer mentionne en effet les abordages et dit que l'Etat du pavillon a la responsabilité juridique exclusive. Mais cet article concerne les abordages en haute mer, la haute mer étant au sens de la Convention de Montego Bay au-delà de la Zone Economique Exclusive -ZEE- des états côtiers. D'une part, il semble que la collision entre l'Ocean Jasper et le Sokalique ait eu lieu à l'intérieur de la ZEE française et d'autre part l'article 97 du droit international de la mer ne traite que de l'abordage et des responsabilités de l'abordage. La mort du marin français n'a pas été provoquée par l'abordage mais par le défaut d'assistance et l'éventuel délit de fuite d'un des navires impliqué à savoir l'Ocean Jasper. Rien dans les conventions internationales n'attribue la compétence juridique à l'Etat du pavillon pour le défaut d'assistance ».

Le scandale des pavillons de complaisance

Une quinzaine de pays offrent, contre rétribution des pavillons de complaisance, outre les îles Kiribati, Panama, Le Libéria, Les Bahamas, Malte, Chypre ou les Bermudes immatriculent des navires appartenant à des compagnies étrangères.

En général ces pays ont peu regardants sur le respect des réglementations en matière de sécurité et d'environnement. Rappelez-vous l'Erika et le Prestige.

Selon la Fédération internationale des ouvriers du transport 63% du matériel perdu, dans des accidents maritimes en 2001 était transporté par des bateaux battant pavillon de complaisance. En cas de naufrage, celui-ci complique la recherche des responsabilités.

DOCTEUR FRANÇOIS LUBRINA MÉDECIN - VÉTÉRINAIRE

SUR RENDEZ-VOUS
Tél.: (514) 737-6699

4920, Côtes-des-Neiges
Montréal, Qc, H2X 1C7

Les bretons célèbres : Fulgence Bienvenüe



Comme beaucoup d'entre vous, en découvrant le nom de la station de métro proche de la gare Montparnasse, je trouvais gentil l'intention des Parisiens de nous souhaiter la bienvenue à l'arrivée dans la capitale. Naïf que j'étais en fait Bienvenüe est le nom d'un brillant ingénieur Breton.

Fulgence Marie Auguste Bienvenüe, né le 27 janvier 1852 à Uzel (Côtes d'Armor) et mort le 3 août 1936 à Paris, fut un ingénieur en chef des Ponts et Chaussées et père du métro de Paris.

Il est le treizième et dernier enfant d'une famille d'origine des Côtes d'Armor apparentée notamment au maréchal Foch (ce dernier a épousé Julie Bienvenüe, petite-cousine de Fulgence).

Son père est notaire et très cultivé. Son grand-père, magistrat, juriste, écrivain, polémiste est l'auteur d'une œuvre considérable, et fut député à la Chambre des Représentants en 1815. Son cousin Édouard Bienvenüe (1901-1980) était notaire à Mayenne de 1934 à 1965, et conseiller municipal de cette ville de 1940 à 1958.



Parcours

Bienvenüe passa son bac à 15 ans. Trois ans plus tard, en 1870, il est reçu à l'Ecole Polytechnique où il manque d'être fusillé avec d'autres polytechniciens pendant la Commune. Il entre deux ans plus tard à l'Ecole Nationale des ponts et chaussées.

À la sortie de cette école, il est nommé chef d'arrondissement en Normandie. Il est chargé de diriger la construction de deux lignes de chemin de fer : les lignes Fougères-Vire et Domfront-Alençon. Il perd d'ailleurs son bras gauche lors d'une « visite d'expropriation » assez mouvementée le 25 février 1881 (accident sur le tracé de la ligne Pré-en-pail - Mayenne).

De 1891 à 1893, il est ingénieur en chef pour la construction de l'aqueduc de l'Avre.

Paris

Puis, il est muté à Paris en 1884, et travaille deux ans plus tard pour le compte de la ville au service municipal de la voie publique.

suite page 5

Catherine Thouille
Distributrice indépendante herbalife
(514) 891-9743

catherine_herbalife@yahoo.fr

Etes-vous fatigué d'être fatigué ?

Forme / santé / nutrition / énergie .

NOUVEAUTÉ : LIFTOFF, la boisson énergétique qui vous aidera à rester alerte, réduit la fatigue mentale, 0 sucre, 0 calorie.



Célébration du 14 juillet à Montréal



Planète NONI

TÉL.: (514) 543 3639
www.planete-noni.com

Le jus que votre mère vous aurait donné si elle l'avait connu.

Cidrerie du Minot

376, Chemin Covey-Hill
Hemmingford (Qc) J0L 1H0

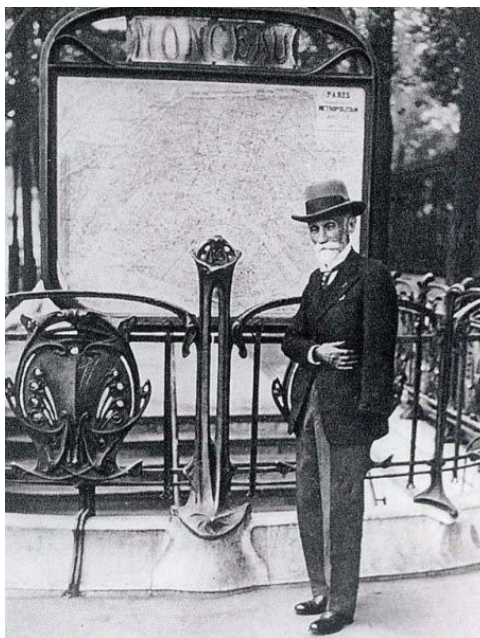
TÉL.: (450) 247 3111
FAX.: (450) 247 2684

Il prend part à la construction du Funiculaire de Belleville, qui est inauguré en septembre 1890. Bienvenüe participe aussi à l'aménagement des Buttes Chaumont d'être promu et à la percée de l'avenue de la République.

Le métro

En 1895, il prépare un avant-projet de métropolitain en s'inspirant des études de Jean-Baptiste Berlier. Il présente un projet définitif que le conseil municipal adopte le 9 juillet 1897. Le projet est déclaré d'utilité publique par une loi votée le 30 mars 1898; les travaux sont lancés le 4 octobre suivant afin d'être prêts avant l'exposition Universelle de 1900. Cette première ligne (Porte de Vincennes - Porte Maillot) est inaugurée le 19 juillet 1900 par M. Bienvenüe. La même année, il est nommé officier de la Légion d'honneur. En 1911, il est désigné chef du service de la voie publique, de l'éclairage et du nettoyage à la ville de Paris, mais s'occupe toujours de la construction du métro parisien. Lorsque la Première guerre mondiale éclate, il demande à être mobilisé (il a alors 62 ans) ce qui lui est refusé au vu de ses compétences. Fulgence Bienvenüe est bien trop important pour la capitale. Puis il devient directeur du Port de Paris en 1917. Il rénove les canaux de l'Ourcq et Saint-Denis. Il fait aussi construire un nouveau port à Gennevilliers. En 1929, il est promu Grand-Croix de la Légion d'honneur par le maréchal Foch en récompense de ses services pour la ville de Paris.

Fulgence Bienvenüe décide finalement de prendre sa retraite le 6 décembre 1932 à l'âge de 80 ans. L'année suivante, le Conseil de Paris décide de renommer la station et la place du Maine en hommage au père du métro. Fulgence Bienvenüe meurt dans la capitale le 3 août 1936, et est inhumé le 7 août au Cimetière du Père Lachaise dans l'indifférence générale. En 1987, un timbre a été édité en sa mémoire.



Petites citations de Jean Jaurès sur les langues



Petites citations de Jean- Jaurès sur les langues

“Et si on s'affranchissait des dogmes en matière culturelle aussi ? à Cannes par exemple. La langue d'oc est une richesse : faisons la vivre au service de tous.”

Réflexion opportune posée le site Cannes Solidaire qui reproduit à la suite deux citations de Jean-Jaurès...

que nous reproduisons à notre tour.

“J'ai le goût le plus vif pour la langue et pour les oeuvres de notre midi, du Limousin et du Rouergue au Languedoc et à la Provence . J'aime notre langue et j'aime la parler”

Jean Jaurès, La Dépêche (27 septembre 1909)

L'ouverture vers les autres langues

“J'ai été frappé de voir, au cours de mon voyage à travers les pays latins, qu'en combinant le français et le languedocien, et par une certaine habitude des analogies, je comprenais en très peu de jours le portugais et l'espagnol. J'ai pu lire, comprendre et admirer au bout d'une semaine les grands poètes portugais. Dans les rues de Lisbonne, en entendant causer les passants, en lisant les enseignes, il me semblait être à Albi ou à Toulouse. Si, par la comparaison du français et du languedocien, ou du provençal, les enfants du peuple, dans tout le Midi de la France, apprenaient à retrouver le même mot sous deux formes un peu différentes, ils auraient bientôt en main la clef qui leur ouvrirait, sans grands efforts, l'italien, le catalan, l'espagnol, le portugais. Et ils se sentiraient en harmonie naturelle, en communication aisée avec ce vaste monde des races latines, qui aujourd'hui, dans l'Europe méridionale et dans l'Amérique du Sud , développe tant de forces et d'audacieuses espérances. Pour l'expansion économique comme pour l'agrandissement intellectuel de la France du Midi, il y a là un problème de la plus haute importance, et sur lequel je me permets d'appeler l'attention des instituteurs”

Jean Jaurès

Revue de l'Enseignement Primaire (15 Octobre 1911)

Gé-Ber transport inc.

Gérard Bernard
Président

TRANSPORT EN VRAC
Enlèvement de la neige

5320, Industriel
Mtl Nord, Qc, H1G 3H4
TEL.: (514) 852-1287

524, rue Sherbrooke est
Montréal Qc, H2L 1K1
Réservation
Tél.: (514) 842 2046
Fax: (514) 286-2791





L'élimination de Claude de France du duché de Bretagne

Avant dernier extrait de la thèse de Monsieur Louis Melennec.
Notre grande saga s'achève bientôt...

L'élimination de Claude de la propriété de ses duchés de Milan et de Bretagne .

Donations du 26 juin 1515.

Plus surprenant encore sont les actes que François Ier fit signer à sa femme le 28 juin 1515. Tout d'abord, Claude lui céda son duché de Milan . Claude était propriétaire de ce duché, sur lequel son père avait régné peu de temps . François avait pu, à un moment où il sentait que les choses lui échappaient, invoquer ses prétendus droits personnels sur le Milanais, comme descendant de Valentine de Milan . Mais les choses avaient tourné autrement, et il avait épousé Claude.

Le même jour, Claude signe un deuxième acte au bénéfice de son mari . Quant à l'objet, il s'agit cette fois, étant rappelé que le 22 avril précédent, une donation a été faite seulement à vie, de céder, transporter, donner par donation faite entre-vifs irrévocable ... nosdits duché de Bretagne, comtés de Nantes, de Blois et de Montfort, et seigneurie de Coucy, sans rien y réserver ni retenir, pour jouir d'icelles perpétuellement. Cette donation ne prend pas effet immédiatement, mais seulement au cas qu'il n'y aurait pas d'enfants descendus de notre mariage ou, en cas de descendants, si le roi survit à leur décès. On fait dire à Claude que le précédent acte du 22 avril n'a pas du tout satisfait son vouloir.

S'agissant de la cause, la donation est justifiée par la nécessité de compenser les frais, mises et dépenses que le roi doit exposer pour la conquête du duché de Milan, les peines et travaux qu'il prend continuellement pour icelui recouvrer ... le grand et quasi infini argent qui est sorti du Royaume de France, tant pour le conquérir que pour le garder.

L'acte est passé dans la même forme que précédemment, devant notaire, en présence du roi, acceptant, du chancelier Duprat, de Florimont Robertet, de Robert Gedoin. Aucun seigneur breton n'est témoin à l'acte.

Pour les mêmes raisons – plus encore que ci-dessus – cet acte était nul, d'une nullité que nous qualifions aujourd'hui d'absolue, voire même inexistant, tant il était entaché d'irrégularités.

Il était illicite et immoral. Il ne s'agissait pas d'un don, mais d'un larcin déguisé. D'autant que l'acte n'avait pas seulement pour effet de dépouiller la duchesse en titre, mais ses héritiers légitimes. Si Claude fût morte sans enfant, Renée lui aurait

succédé : le roi spoliait donc les deux sœurs, et pas seulement l'aînée. Si Renée était morte à son tour sans enfant, les héritiers légitimes du trône étaient le vicomte Jean de Rohan. La Bretagne toute entière était spoliée par cette combinaison, les Bretons n'ayant jamais cessé de vouloir un souverain particulier.

La clause de précaution insérée une nouvelle fois dans le contrat, savoir que les Reynes ne sont pas subgettes aux constitutions et coutumes par lesquelles les donations faites par les femmes à leurs maris durant leur mariage pourraient être invalides, était sans effet, pour les mêmes raisons que ci-dessus : les lois françaises n'avaient aucune application en Bretagne.

Enfin, le contrat était illicite parce que le droit public breton n'autorisait aucune transaction sur la propriété du duché, à plus forte raison au bénéfice d'un souverain étranger.

Ce prétendu contrat, d'autre part, n'avait pas de cause. Non seulement les avantages consentis par Claude étaient unilatéraux, mais de plus l'acte la spoliait gravement : le même jour, elle se trouvait délestée de ses deux duchés, les plus belles de toute la Chrétienté, représentant l'un avec l'autre plus d'un million de livres de revenus par an, soit la moitié environ du budget de la France !

Comment croire, malgré la précaution prise par les rédacteurs de préciser qu'elle avait agi de sa pure et franche volonté... bien conseillée et avisée qu'elle était consciente du dépouillement dont elle était victime ? A l'évidence, on ne peut admettre qu'elle fut consentante au sens juridique du terme. Les actes qu'on lui fit signer le même jour démontrent indirectement qu'elle n'était pas seulement peu entendue, mais d'une inconscience qui frisait la débilité.

Le plus étonnant est qu'on lui fit

accepter une clause aux termes de laquelle, si ladite donation venait à n'avoir pas son plein et entier effet elle serait condamnée à verser des dommages et intérêts à mondit Seigneur le Roi, et ce soubz l'hypothèque et obligation de tous et chacun de nos biens et mesmement desdits Duché, Comté et Seigneurie de Coussy !

Enfin, dans la forme, l'acte était inopérant : la Bretagne, l'une des puissances de l'Europe, ne pouvait évidemment être cédée en toute propriété par un acte bourgeoisement passé devant un notaire.

La lecture de ce document provoque le malaise. A-t-on osé le rendre public ? Ce qui donne à le penser, c'est que Dom Morice a pu le recopier dans les archives de la chambre des comptes de Nantes : il s'y trouvait donc. S'agissait-il, au contraire, d'un de ces actes rédigés à toutes fins utiles, pour valoir dans le futur, et se créer un titre en cas de besoin ? Le compte rendu de la séance des États réunis en 1532 à Vannes ayant disparu, on ne le saura jamais .

le maître Saladier
 Georges Morzadec
 Président et Chef de la direction
 Président - Chef Executive Officer
 1755, boul. Lionel Bertrand
 Boisbriand, Qc J7H 1N8

Le Maître Saladier Inc.
 Tél.: (450) 435-0674 Fax: (450) 435-0363 Tél.: (450) 430-7597 Fax: (450) 430-4156

Les Pré-Cuisinés à Table inc.

Sans frais: 1-877-435-0674

Spécialités
 Crêpes Viandes Fruits de mer

TV-BREIZ
 CREPERIE
 RESTAURANT

933, Rachel Est,
 Montréal, Qc, H2J 2J2
TÉL.: (514) 521-1444

Festival interceltique de Québec



LA PETITE BRETONNE

PÂTISSERIE
VIENNOISERIE

SERGE BOHEC
PRÉSIDENT
TÉL.: (450) 435-3381
FAX: (450) 435-0944

1249, boul. Labelle, Blainville, Qc, J7C 2N5

Me Patrick-Claude Caron
Avocat, M. Fiscaliste



255, boul. Crémazie Est - Montréal (Québec) H2M 1M2
Tél : (514) 789-1945 - Fax : (514) 789-1947
Info@caronavocats.net - www.caronavocats.net

Calendrier

Ateliers de danses bretonnes

Les ateliers ont toujours lieu le dernier mercredi du mois. au Collège Marie de France 4695 Queen Mary Montréal. Dates à retenir : 26 septembre, 31 octobre, 29 novembre.

6@8 au Hurley's

Les Bretons et amis de la Bretagne se réunissent les premiers jeudis du mois à l'étage du Hurley's Irish pub 1225 Crescent Street Montréal. Prochains rendez-vous : 4 octobre, 1er novembre, 6 décembre.

Cours de Breton

Les cours vont reprendre en octobre, les personnes intéressées sont priées de se faire connaître.

Jam

Les 19 octobre, 26 novembre et 21 décembre au Collège Marie de France 4695 Queen Mary Montréal. Lors de la préparation de nos dernières manifestations, nous avons découverts de nouveaux talents, pour la musique et le chant, venez nous rencontrer lors de ces soirées pour étoffer nos programmes!

Téléphone de l'Union :

Initiative de notre ami Hubert, notre ligne téléphonique est dirigée désormais vers l'un ou l'autre des membres du Conseil. Vous pouvez désormais nous joindre aux heures des repas.

Nouveau Conseil d'administration :

Président : Claude H. Rolland
 Vice-président : Pierre-Jean Le Cunff
 Trésorier : Thierry Niquel
 Administrateurs : Marie-Reine Corvellec
 Daniel Fourn
 Pierrick Sauvage

Comme vous le constatez, le bureau n'est pas complet. Si vous souhaitez nous rejoindre contactez-nous!!

Internet : Depuis le mois de mai notre adresse a changé www.bzh.ca pour le courriel : bzh@bzh.ca

La meilleure façon d'encourager nos bénévoles est de participer aux activités qu'ils organisent. Venez les saluer ce geste sera très apprécié.



- Retraite
- Épargnes
- Investissements
- Protection d'actifs
- Gestion du risque

MARIE GUÉDO, B.A., Pl. Fin
 Planificateur Financier - Conseillère
 TÉL.: (514) 935-3520
 FAX: (514) 935-2930
MGUEDO@INVESTORSGROUP.COM
LES SERVICES INVESTORS LIMITÉE
 4, SQUARE WESTMONT, BUR. 250
 WESTMOUNT, QC H3Z 2S6

Un poète Breton au Québec

Le poète Bruno Geneste sera du **3 au 7 octobre 2007** au Festival International de Trois Rivières. Pour plus de détails vous pouvez consulter le site :

www.fiptr.com.

Ou son blog :

www.brunogenestepoet.blogspot.com.

photo : ©Marc Letissier.

<http://www.camera-obscura.fr>



ABP le 31 août 2007 (Agence Bretagne Presse)

Pour l'état, la langue bretonne est condamnée

Nous venons d'apprendre que Mr Xavier North, délégué général à la langue française et aux langues de France, animait, le jeudi 23 août 2007, dans l'amphithéâtre de l'Alliance française de Buenos-Aires, une conférence-débat sur le thème : « La place actuelle du français dans le monde, défis et perspectives ».

Lors du débat, interrogé par un membre de BZH Network, sur la situation critique de la langue bretonne et sur les actions possibles de la fonction publique française, le délégué général et représentant de l'état, aurait déclaré: « La langue bretonne est condamnée » et évoqué l'impossibilité financière de l'état français de sauver ou de maintenir le nombre de locuteurs.

FEST NOZ le 3 novembre

Retenez sur vos calendriers : Fest-noz le 3 novembre. Comme toujours pour nos fêtes les bénévoles sont les bienvenus. Faites-vous connaître.

Informations du consulat :

Trop de nos compatriotes omettent de se faire enregistrer au Consulat, cette formalité est importante pour la mise à jour des documents officiels, carte d'identité, passeport... De plus vous serez inscrit sur les listes électorales, pour les référendums et élection du Président de la République.

-Enfants nés hors de France, en plus de la déclaration locale, par exemple au Québec, vous devez faire une déclaration au service de l'état civil du Consulat dont vous dépendez. Cette déclaration peut-être faite jusqu'à la majorité de l'enfant.

Adresse utile pour Montréal : Consulat général de France 1, Place Ville-Marie Montréal.



1500 rue Morin, #201, Montréal (Qc), H4L 5M7
 bur.: (514) 747 1221 Fax.: (514) 747 1808
www.excelimmobilier.ca

Micheline James
 Agent immobilier affilié
 Cell: (514) 581 7441
mjames@excelimmobilier.ca

